

## Séance ordinaire du 5 février 2024

Province de Québec  
MRC de D'Au-tray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 5 février 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

### 1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-02-019

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**1: OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
- 4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes
- 4.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 715-24 Amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
- 4.4 ~~Programmation finale – TECQ 2019-2024 (reporté)~~
- 4.5 Mandat – Audit financiers TECQ 2019-2024
- 4.6 Mandat – Ingénieur en structure pour le projet d'aménagement du 665 York
- 4.7 Comité de sélection – Embauche d'un directeur général

**5 : FINANCES**

- 5.1 Adoption des comptes

**6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7 : TRANSPORT & VOIRIE**

- 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2024

**8 : HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Décompte progressif n°3 – Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est
- 8.2 Remplacement des pompes doseuses à l'usine de traitement d'eau potable
- 8.3 Entente intermunicipale -- Ressource en environnement

**9 : SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

- 9.1 CREVALE - Persévérance scolaire 2024

**10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME**

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2024

**11 : LOISIRS & CULTURE**

- 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2024
- 11.2 Renouvellement - Adhésion à l'ACQ du directeur des loisirs et des communications
- 11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles

**12 : DIVERS**

**13 : PERIODE DE QUESTIONS  
14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

2024-02-020

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** les procès-verbaux des séances extraordinaires du 10 janvier et du 1<sup>e</sup> février ainsi que de la séance ordinaire du 15 janvier soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 Dépôt – Liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de janvier 2024.

**4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes**

2024-02-021

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, prend connaissance de la liste des taxes à recevoir;

**QUE** ce conseil prend connaissance de l'état des immeubles endettés envers la Municipalité et ordonne de réclamer aux contribuables ayant des soldes impayés. Ces montants devant être payés au plus tard le 15 mars 2024. Après ce délai, la procédure de vente pour taxes par la MRC de D'Autray sera entreprise pour le montant total dû majoré des frais administratifs;

**QU'** une lettre soit transmise aux contribuables apparaissant à l'état des immeubles endettés envers la Municipalité afin de les informer, avant la vente, de la présente décision du conseil.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**4.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 715-24 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux**

2024-02-022

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 715-24 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

**4.4 Programmation finale – TECQ 2019-2024 (reporté)**

**4.5 Mandat – Ingénieur en structure pour le projet d'aménagement du 665 York**

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est portée acquéreuse de l'immeuble du 665 rang York pour y déménager ses bureaux administratifs;

**ATTENDU QUE** les locaux seront réaménagés pour répondre aux besoins de l'administration municipale ainsi qu'aux normes de construction pour les édifices publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-02-023

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme BES pour la réalisation des plans et devis en ingénierie de structure pour le réaménagement des locaux du 665 rang York de même que la surveillance des travaux, tel que décrit dans l'offre de services en ingénierie structure présentée par courriel le 30 janvier 2024, le tout pour un montant forfaitaire de 13 500 \$ plus les taxes applicables;

**QU'** il accepte également les honoraires complémentaires, si besoin est, aux taux horaires décrits à l'offre de services ainsi que les termes et conditions;

**QUE** la directrice générale, madame Julie Maurice, soit autorisée à faire le paiement à même le fonds général.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **4.7 Comité de sélection – embauche d'un directeur général**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis au conseil municipal sa lettre de démission le 15 janvier 2024;

**ATTENDU QUE** le départ de la directrice générale sera effectif à partir du 11 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé des offres de services pour l'aider dans le processus d'embauche du directeur(ice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2024-02-024

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Barthélemy constitue un comité de sélection pour les entrevues d'embauche du directeur(ice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) et y nomme les conseillers suivants :

- Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
- Monsieur François Bérard, conseiller au siège #5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège #1

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **5. FINANCES**

#### **5.1 Adoption des comptes**

2024-02-025

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 355 919,15. \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de janvier 2024 représentant la somme de 25 308,71 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7. TRANSPORT & VOIRIE**

#### **7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de janvier 2024**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2024.

### **8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Décompte progressif n° 3 – Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est**

**ATTENDU QUE** la chargée de projet adjointe de la firme responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est, madame Maïté Dolbec, CPI de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n° 3;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2024-02-026

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n° 3 au montant de 46 005,17 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% tel que présenté à la facture n° 19478;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Delorme.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### **8.2 Remplacement des pompes doseuses à l'usine de traitement d'eau potable**

2024-02-027

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'achat de pompes doseuses ainsi que l'achat d'ensemble de réparation pour l'usine de traitement d'eau potable tel que présenté par la compagnie ChemAction à la soumission n° 45871 au coût de 6 851,00 \$, plus 45,00 \$ de frais de transport, plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **8.3 Entente intermunicipale -- Ressource en environnement**

**ATTENDU QUE** les services de la ressource engagée pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et en environnement, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité par la MRC de D'Autray sont maintenant proposés à l'ensemble des municipalités de la MRC de D'Autray;

**ATTENDU QUE** des nouvelles municipalités ont exprimé leur accord à se joindre à l'entente intermunicipale et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente.

**ATTENDU QU'** il est jugé favorable que cette entente soit d'une durée de 5 ans, à compter de 2024, renouvelable à chaque fin d'année.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2024-02-028

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière- trésorière à signer ladite entente intermunicipale relative au partage d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et en environnement, le tout tel que présenté et pour une durée de 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

### 9.1 CREVALE - Persévérance scolaire 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

**CONSIDÉRANT QU'** la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2024-02-029

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil reconnaît la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la municipalité;

**QUE** ce conseil s'engage à participer à la 15<sup>e</sup> édition des JPS du 12 au 17 février 2024 en réalisant les activités suivantes :

- Porter les messages et les couleurs des JPS 2024 par le biais de nos outils de communication;
- Commander du matériel de sensibilisation des JPS pour en distribuer auprès des citoyens;
- Planifier des activités parents-enfants et organiser des projets en collaboration avec l'école primaire Dusablé.

**QUE** ce conseil nomme Gyaume Bienvenue, directeur des loisirs et des communications à titre de délégué pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité en matière de réussite éducative au sein de notre organisation.

**QUE** ce conseil s'engage à promouvoir le défi du jeudi PerséVERT le 15 février 2024, ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

### 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2024

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis durant le mois de janvier 2024.

## 11. LOISIRS & CULTURE

### 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2024

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2024.

### **11.2 Renouveaulement - Adhésion à l'ACQ du directeur des loisirs et des communications**

2024-02-030

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** ce conseil autorise l'adhésion à l'Association des Camps du Québec (ACQ) du directeur des loisirs et des communications, monsieur GUYAUME BIENVENUE, pour l'année 2024, au coût de 255,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### **11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles**

2024-02-031

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur des loisirs et des communications pour un montant totalisant 120,00 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## **12. DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 17

Fin : 20 h 17.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2024-02-032

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 17.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Ø

Présents : Céline Bélanger  
Émile Rocheleau  
Jacques Patry